

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 1284, 1665, 1787, 2327, 2328, 2501 et 2503.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LE PROGRAMME DE PRODUCTION DE L'INDUSTRIE DE LA DÉFENSE

Question n° 1284—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, quel montant a été versé à la caisse du Programme de production de l'industrie de la défense et de quel pourcentage la contribution annuelle a-t-elle changé en dollars constants?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: les dépenses au titre du programme DIP, pour chacune des cinq dernières années ont été les suivantes:

	Dollars actuels	*Dollars de 1973-1974	Pourcentage de changement en dollars constants Dollars de 1973-1974
1979-1980	\$57.9 millions	\$33.1 millions	+ 1.22 p. 100
1978-1979	\$52.2 millions	\$32.7 millions	+ 13.54 p. 100
1977-1978	\$43.2 millions	\$28.8 millions	- 10.00 p. 100
1976-1977	\$44.9 millions	\$32.0 millions	+ 4.92 p. 100
1975-1976	\$39.0 millions	\$30.5 millions	

* En se servant de l'indice implicite de dégonflement des prix de la dépense nationale brute, publié par Statistique Canada, les valeurs susmentionnées ont été calculées en dollars de l'année financière de 1973-1974.

LA DISTINCTION ENTRE LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES EN MAJORITÉ PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE ET CANADIENNE

Question n° 1665—**M. Herbert:**

1. Pour établir une distinction entre les sociétés pétrolières et gazières en majorité propriété étrangère et canadienne, au tableau de la page 20 de la publication «Le Programme énergétique national—1980», a-t-on adopté comme critère 51 p. 100 des actions donnant droit de vote ou une mainmise réelle?

2. Pour qu'un transfert de mainmise dû à la redéfinition d'actions privilégiées à la suite du non-paiement des dividendes soit reconnu, l'Agence d'examen de l'investissement étranger doit-elle donner son approbation?

3. Quel pourcentage des actions donnant droit de vote des sociétés, autres que Petro-Canada, qui sont contrôlées par des intérêts canadiens et figurent dans cette liste, appartient à des Canadiens?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de l'Industrie et du Commerce m'informent comme suit:

1. Pour établir une distinction entre les sociétés pétrolières et gazières en majorité propriété étrangère et canadienne, on a adopté comme critère 50 p. 100 plus 1 p. 100 des actions donnant droit de vote, sauf lorsque l'Agence d'examen de l'investissement étranger a déterminé que le contrôle d'après mainmise réelle est différent du contrôle d'après la base statistique.

2. Dans une situation où la nature des actions privilégiées est changée en raison d'un défaut de versement de dividendes, la mutation du contrôle d'une entreprise canadienne à une personne non admissible n'est pas normalement sujette à examen aux termes de la loi sur l'examen de l'investissement étranger.

3. Selon Statistique Canada, à la fin de 1979, les pourcentages de propriété canadienne effective des sociétés qui sont contrôlées par des intérêts canadiens et qui figurent sur la liste donnée sont les suivants:

Pan Canadian Petroleum Ltd.	73.2 p. 100
Dome Petroleum Ltd.	27.2 p. 100
Norcen Energy Resources	93.1 p. 100
Home Oil Company Ltd.	98.7 p. 100
Husky Oil Operations Ltd.	83.7 p. 100
Alberta Energy Company Ltd.	99.9 p. 100
Ocelot Industries Ltd.	99.3 p. 100

Lorsque l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, nouvellement créée, achèvera son évaluation, il pourrait y avoir des variations dans ces pourcentages de propriété canadienne.

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question n° 1787—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par la société Consolidated Computer Incorporated pour a) la publicité, b) les publications gratuites ou subventionnées, c) toute autre information transmise au public?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: la société nous a fourni les renseignements suivants: pour 1980, la Consolidated Computer Incorporated estime que ses dépenses dans les catégories demandées seront comme suit:

- Publicité: \$69,300 (y compris \$25,800 pour la publicité proprement dite, \$15,000 pour la matière promotionnelle et \$28,500 pour des foires commerciales).
- Publications gratuites ou subventionnées: Néant.
- Autre information transmise au public: \$18,099 (production de relevés trimestriels et de rapports financiers).

MAS—LES CONTRATS DE PUBLICITÉ PAR MINISTÈRE

Question n° 2327—**M. Cossitt:**

Quelle est la valeur, par ministère, de tous les contrats de publicité passés par l'entremise du ministère des Approvisionnements et Services durant les années financières 1979-1980 et 1980-1981?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): En ce qui concerne le ministère des Approvisionnements et Services: